



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-131503>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **24-131503**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : SIPPEREC

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : AMO réemploi patrimoine bâti

Description : Le présent marché a pour objet l'accompagnement des maîtres d'ouvrage au réemploi de matériels et de matériaux mais aussi à la mise en place d'une politique d'économie circulaire dans leurs achats et la réalisation de leurs opérations de constructions neuves et/ou de réhabilitation de leur patrimoine.

Identifiant de la procédure : 018e3b3f-433d-4739-aa61-10e42030f732

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71314300 Services de conseil en rendement énergétique

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 **Identifiant technique du lot** : LOT-0001

Titre : AMO réemploi patrimoine bâti

Description : Le présent marché a pour objet l'accompagnement des maîtres d'ouvrage au réemploi de matériels et de matériaux mais aussi à la mise en place d'une politique d'économie circulaire dans leurs achats et la réalisation de leurs opérations de constructions neuves et/ou de réhabilitation de leur patrimoine.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71314300 Services de conseil en rendement énergétique

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : (sur la base du DQE)

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Développement durable Respect de la clause environnementale
Politique RSE Politique sur le déplacement des équipes

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique (60 points) (sur la base du mémoire technique, cadre de réponse compris) : Le mémoire technique tient compte des sous-critères suivants : - L'appréhension des missions demandées et la capacité de proposition : il s'agit ici d'évaluer la capacité du candidat à suivre et à appliquer les évolutions du réemploi et de l'économie circulaire dans le secteur du patrimoine bâti. Il s'agit également d'apprécier la capacité du candidat à proposer des solutions adaptées aux spécificités propres à chaque maître d'ouvrage (15 points) -La communication, l'animation de l'accord cadre, l'aide à la décision et le reporting : le candidat sera noté sur la méthodologie et les outils déployés pour communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du marché, aussi bien les adhérents du SIPPAREC que le SIPPAREC lui-même (20 points) -L'organisation, les méthodes, documents, livrables et rapports : ce sous-critère a pour but d'apprécier l'ensemble des moyens mis en oeuvre pour l'exécution de l'accord-cadre (notamment le pilotage et le respect des délais) (15 points) - Le niveau d'expérience et d'expertise : ce sous-critère vise à évaluer la qualité de l'équipe dédiée à l'accord-cadre ainsi que la capacité du candidat à exécuter les prestations figurant au CCTP via ses expériences passées (10 point)

Pondération (points, valeur exacte) : 60

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1. Recours gracieux Toute demande constituant un recours administratif gracieux doit être adressée à l'attention du Président du SIPPEREC et envoyée au service juridique au siège du syndicat : Tour Lyon Bercy - 173- 175 rue de Bercy - CS 10205 - 75588 Paris cedex 12 2. Recours contentieux L'ensemble des recours contentieux mentionnés ci-dessous doivent être introduits devant : Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04 Téléphone : 01.44.59.44.00 Télécopie : 01.44.59.46.46 Site internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/ta-caa/> Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr 2.1 Référé contractuel, après la signature du contrat Le référé contractuel est régi par les articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative, pour les contrats de droit public. Il permet de sanctionner les manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, après la signature du contrat. Un opérateur économique est recevable à former un référé contractuel lorsqu'il n'a pas été mis en mesure de former un référé précontractuel. Tel est le cas lorsqu'il n'a pas été informé du rejet de son offre et de la signature du contrat. C'est également le cas lorsqu'en procédure formalisée, il n'a pas été informé du délai de suspension de la signature du marché (délai de standstill) ; ou, en procédure adaptée, de l'intention de la personne publique de conclure le contrat. Il peut également former un référé contractuel lorsqu'il a préalablement introduit un référé précontractuel mais que l'acheteur y a fait échec par la signature contestable du contrat. Le référé contractuel peut être exercé dans un délai de : - 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat ; - 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. L'acheteur a donc intérêt à publier un avis d'attribution, le plus rapidement possible après la notification du contrat. Le préfet, dans le cadre du contrôle de la légalité, reste recevable à contester la légalité de ces actes devant le juge de l'excès de pouvoir jusqu'à la conclusion du contrat, date à laquelle les recours déjà engagés et non encore jugés perdent leur objet. 2.2 Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat En application de l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 "Département du Tarn-et-Garonne", req. n° 358994 (venant aux suites de l'arrêt du 16 juillet 2007 "Société Tropic Travaux Signalisation", req. n° 291545), tout tiers susceptible d'être lésé par un contrat administratif (y compris un contrat relatif à des travaux publics) a la possibilité de contester sa validité ainsi que certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, devant le juge du contrat par un recours de pleine juridiction. Les seules limites fixées par le Conseil d'Etat : que le contrat soit susceptible de léser le requérant dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine et que le requérant invoque des irrégularités en rapport direct avec l'intérêt lésé dont il se prévaut. Les requérants peuvent accompagner leur recours d'une demande tendant à la suspension du contrat. Ce recours peut être assorti de demandes indemnitaires et doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat a fait l'objet de mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi (délais supplémentaires de distance : article R.421-7 du CJA). 2.3 Recours pour excès de pouvoir (articles R. 421-1 et suivants du CJA) En application des articles R.421-1 et suivants du CJA, le recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du marché n'est possible qu'à l'encontre des clauses réglementaires non-divisibles du contrat. Ce recours peut être formé dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification (délais supplémentaires de distance pour les candidats demeurant dans un département ou territoire d'outre-mer ou à l'étranger : article R. 421-7 du CJA).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : SIPPEREC

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 4,000,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 4,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CYCLE UP

Offre :

Identifiant de l'offre : 24S005

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 24S005

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 18/10/2024

Date de conclusion du marché : 18/10/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : SIPPEREC

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 9

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : SIPPEREC

Numéro d'enregistrement : 25750004100047

Adresse postale : 173-173 rue de Bercy

Ville : Paris

Code postal : 75588

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : amunawar@sipperec.fr

Téléphone : 0624848232

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0004

Nom officiel : CYCLE UP

Numéro d'enregistrement : 83305619500039

Adresse postale : 4 rue Martel

Ville : PARIS

Code postal : 75010

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : Paris

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 60723fe2-3582-4b6f-bdc0-ec2e5917051a - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 20/11/2024 à 16:38

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/11/2024